



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 23947

Numéro SIREN : 347 828 113

Nom ou dénomination : INTERAUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2016 sous le numéro de dépôt 12337



20160123372015

DATE DEPOT : 2016/03/07

NUMERO DE DEPOT : 012337

N° GESTION : 2006B23947

N° SIREN : 347828113

DENOMINATION : INTERAUDIT

ADRESSE : 20 rue de Cronstadt 75015 PARIS

SIGLE :

Société à Responsabilité Limitée au capital de 80 000 €

Siège social : 20 rue de Cronstadt – 75015 Paris

R.C.S. PARIS B 347 828 113

07 MARS 2016

Sous le N° :

12337

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 16 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize,
Le seize février,
A dix heures,
Au siège social,

Les associés de la société INTERAUDIT, société au capital de 80 000 € divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de 160 € chacune,

Se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS, ABSENTS OU REPRESENTES

ASSOCIES	PARTS	PRESENT	ABSENT	REPRESENTE
Mr Alexis NANQUETTE	499	X		
NGP EXPERTISE représenté par Mr Alexis NANQUETTE	1	X		

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexis NANQUETTE, gérant associé, lequel après avoir constaté que l'assemblée se trouve régulièrement constituée, déclare que celle-ci peut en conséquence valablement délibérer sur les questions figurant à son ordre du jour, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes clos le 31 décembre 2015 ;

- ✓ Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce ;
- ✓ Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance ;
- ✓ Affectation des résultats ;
- ✓ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

* *

*

Le Président rappelle que les différents documents ou renseignements se rapportant à la tenue de la présente assemblée ont été tenus à la disposition des associés, dans les formes, conditions et délais voulus par la réglementation en vigueur.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Elle présente ensuite les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe puis, donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial établis par le gérant, conformément à la loi et aux règlements.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte et, personne ne demandant la parole, il soumet successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour, à savoir :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant successivement pris connaissance :

- des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- du rapport de gestion présenté par la gérance conformément à la loi et aux règlements ;

Approuve dans leur intégralité lesdits comptes et ledit rapport dont il ressort que l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 5.525 €.

En conséquence, elle donne au gérant, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice présentement approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale acte le fait qu'il existe aucune convention réglementée régie par les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité sauf par Monsieur Alexis NANQUETTE, celui-ci n'étant pas habilité à prendre part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérante, décide d'affecter la totalité du résultat bénéficiaire de l'exercice de 5.524,55 € au poste Report à nouveau.

Il est rappelé, en outre, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

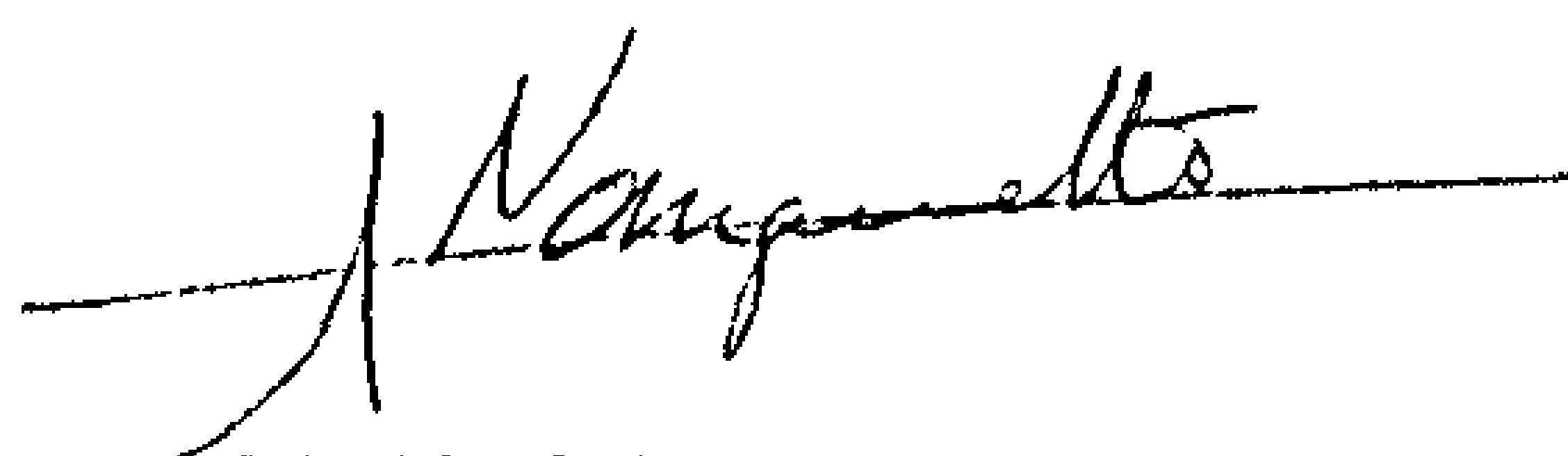
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par chacun des associés.



Mr Alexis NANQUETTE



NGP EXPERTISE
Représentée par Mr Alexis NANQUETTE

INTERAUDIT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 80 000 €

Siège social : 20 rue de Cronstadt – 75015 Paris

R.C.S. PARIS B 347 828 113

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Cher associé,

Par application des dispositions des articles 56 et 340 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, il m'appartient, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, de vous présenter et de soumettre à votre approbation :

- un rapport de gestion écrit ;
- l'inventaire et les comptes annuels.

Les divers documents se rapportant à la tenue de la présente assemblée ont été tenus ou mis à votre disposition dans les formes, conditions et délais voulus par la loi et les règlements.

Après vous avoir rappelé l'ordre du jour de votre réunion, je vous en développerai les principaux points :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- ✓ Lecture du rapport spécial présenté par la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du code de commerce ;
- ✓ Approbation desdits rapports, comptes et conventions ;
- ✓ Quitus à la gérance ;
- ✓ Affectation des résultats.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

L'inventaire et les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis en conformité des dispositions du code de commerce, de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et du plan comptable général.

Ils sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine ainsi que de la situation financière et du résultat de la société au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entreprise et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice et fait apparaître par différence après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

L'annexe complète et commente les informations données par le bilan et le compte de résultat.

* *

*

1 BILAN

1.1 Actif

Le montant total de l'actif, après amortissements et provisions, ressort à la somme de 43.423 € et se décompose comme suit :

Actif immobilisé :

- immobilisations corporelles	0 €
- immobilisations financières	0 €

Actif circulant :

- stocks et en-cours	0 €
- créances clients	3.600 €
- autres créances	9.079 €
- disponibilités	30.745 €
- charges constatées d'avance	0 €

1.2 Passif

Hors capitaux propres, le passif existant au 31 décembre 2015 s'élève à 10.841 €.

Après prise en compte du résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 5.525 €, les capitaux propres ressortent pour un montant positif de 32.582 €.

2 COMPTE DE RESULTAT

2.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice s'élève à la somme de 37.900 €, contre 35.000 € pour l'exercice précédent.

2.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées pour un montant total de 32.752 €.

Les frais généraux ressortent à 9.681 €.

Les impôts et taxes sont de 428 €.

Les salaires et traitements à 22.806 € dont 5.000 € pour l'exploitant, et les charges sociales à - 557 €

La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'élève à un montant global de 0 €.

2.3. Produits financiers

Néant.

2.4. Charges financières

Néant.

2.5. Produits exceptionnels

Néant

2.6. Charges exceptionnelles

Néant

* *

*

Compte-tenu de ce qui précède, l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par :

- Un bénéfice d'exploitation de 6.153 €.
- Un résultat courant avant impôt de 6.153 €.
- Un bénéfice net comptable de 5.525 €.

II. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE (Art L.340, al.2) PROGRES REALISES ET/OU DIFFICULTES RENCONTREES

L'année 2015 est une année marquée par une relative stabilisation de l'activité.

III. EVOLUTION PREVISIBLE (Art L.340, al.2)

L'année 2016 devrait être sensiblement identique à l'année 2015 en termes d'activité.

IV. ACTIVITES ENTREPRISES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (Art L.340, al.2)

- NEANT -

V. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES (Art L.341)

- NEANT -

VI. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Je vous propose d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de 5.524,55 € :

- En totalité au poste Report à nouveau.

Je vous rappelle en outre, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application des dispositions de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, il convient, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte :

- de l'activité des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle,
- des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans toute société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

1°) Activité des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle :

- NEANT -

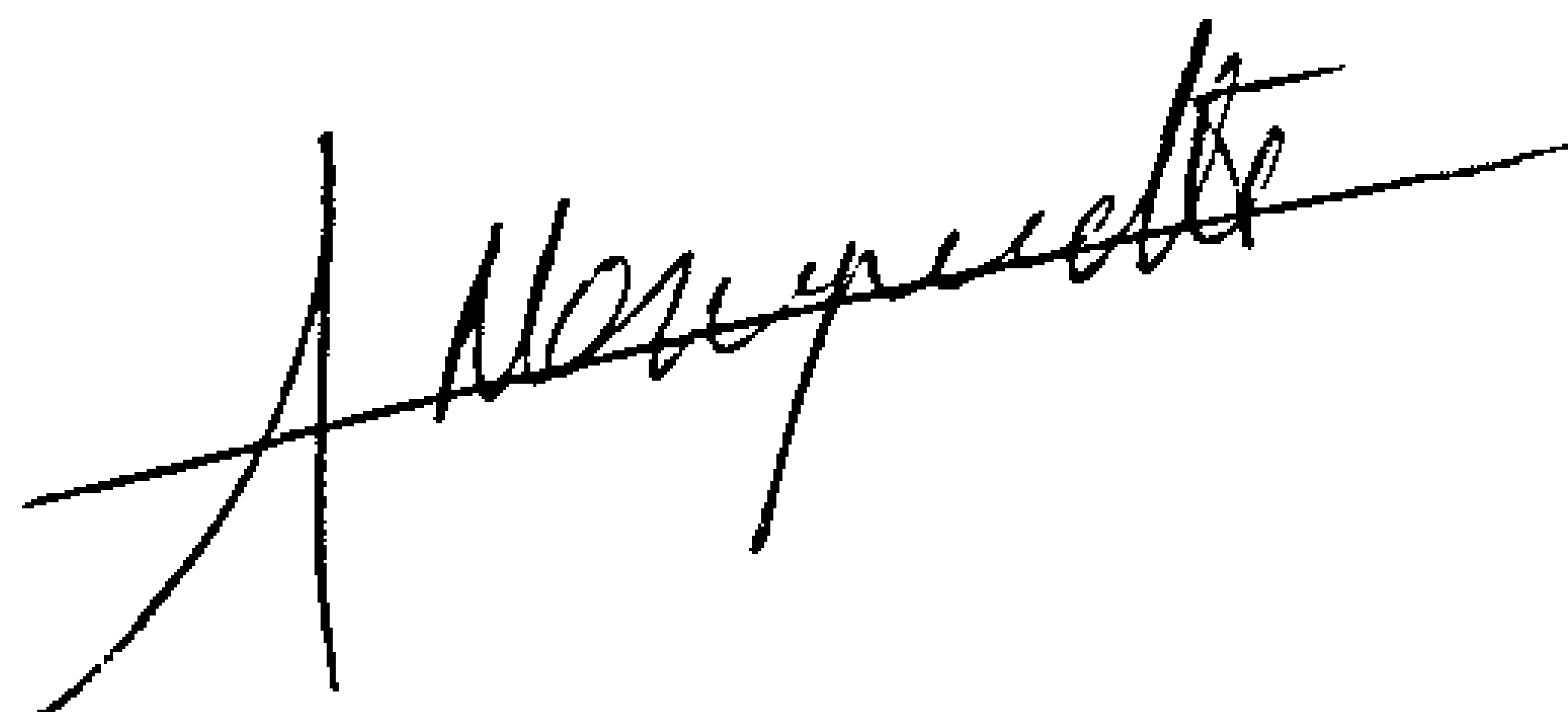
2°) Prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- NEANT -

* *

*

Lecture va maintenant vous être donnée du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions réglementées par les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexis Nanquette', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Alexis NANQUETTE
Gérant

Désignation de l'entreprise										INTERAUDIT										15/01/15											
Adresse de l'entreprise										20 RUE DE CROSTADT 75015 PARIS																					
Numéro SIRET*										3 4 7 8 2 8 1 1 3 0 0 0 2 2																					
Durée de l'exercice en nombre de mois*										1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2											
																				Exercice N clos le 31/12/2015											
ACTIF										Brut 1										Amortissements Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012																										
		Autres*	014		016																										
	Immobilisations corporelles*		028		030																										
	Immobilisations financières* (1)		040		042																										
	Total I (5)		044		048																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052																										
		Marchandises*	060		062																										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		924										924														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		3 600											3 600													
		Autres* (3)	072		074		8 154											8 154													
	Valeurs mobilières de placement		080		082																										
	Disponibilités		084		086		30 745											30 745													
	Charges constatées d'avance*		092		094																										
Total II		096		098		43 423												43 423													
Total général (I + II)										110		112							43 423												
PASSIF																				Exercice N NET 1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120															80 000													
	Écarts de réévaluation		124																												
	Réserve légale		126															8 000													
	Réserves réglementées*		130																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131		132													117 622													
	Report à nouveau		134															(178 564)													
	Résultat de l'exercice		136															5 525													
	Provisions réglementées		140																												
	Total I		142															32 582													
Provisions pour risques et charges		Total II	154																												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166																												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		172		9 613											10 841													
	Produits constatés d'avance		174																												
Total III		176															10 841														
Total général (I + II + III)										180									43 423												
RENDUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																								

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGEIP N° 2033-II 2015

Formulaire obligatoire (annexé au 302 ses/nas
A-00 du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise INTERAUDIT

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire de dépôt
au titre de l'IR

018

Période N° de l'exercice
1 1 1 2 1 1 1 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*

Production vendue

biens

dont export
et livraisons
intraconsommationnelles

services*

Production stockée*

(Variation du stock en produits intermédiaires,
produits finis et en cours de production)

Production immobilisée*

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

Autres charges externes* :

(dont crédit bail :

— mobilier : — immobilier :)

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle
CFE et CVAE*)

Rémunérations du personnel*

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements*

Dotations aux provisions

Autres charges

(dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger*)(dont cotisations versées aux organisations
syndicales et professionnelles)

Total des charges d'exploitation (II)

I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers

Produits exceptionnels

Charges financières

Charges exceptionnelles

Impôts sur les bénéfices*

2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col. 2

Régime d'imposition

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles*

Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)

Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés

247

écarts de valeurs
liquidatives sur OPCVM*

248

Entreprises nouvelles
(44. 202. 21)

980

Zone franche urbaine
(44. 202. 21)

987

Zones de restructuration de
la dév. (44. 202. 21)

127

Reprise d'entreprises
en difficulté (44. 202. 21)

981

Jeune entreprise
innovante (44. 202. 21)

980

Zone de revitalisation
rurale (44. 202. 21)

138

Dont : dont
(44. 202. 21)

345

Investissements
outre-mer

344

Crédit due au report
en amont du déficit

346

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2Déficit de l'exercice reporté en amont*
(Entreprises I.S. seulement)

Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Primes et cotisations
complémentaires facultatives

381

Cotisations personnelles
obligatoires de l'exploitant*

380

n° du centre de
gestion agréé :

388

Montant de la T.V.A. collectée

374

7 580

Effectif moyen
du personnel*

376

1

dont apprentis

1

handicapés

Effectif affecté à
l'activité artisanale

861

Montant de la T.V.A. déductible sur biens
et services (sauf immobilisations)*

378

2 505

Montant des prélèvements personnels
de marchandises*

399